

1- Indicateur d'écart de rémunération

Modalité de calcul :

CSP

Par défaut, la modalité de calcul de l'indicateur est par catégorie socio-professionnelle (CSP).

Seuil de pertinence associé :

5%

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5% pour la modalité de calcul par CSP.

Pour la modalité de calcul par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes, le seuil est fixé à 2%. Remplacer 5% par 2% si vous êtes dans ce cas.

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Tranche d'âge	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Validité du groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides (groupes pris en compte)	Rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		Ecart de rémunération moyenne	Ecart après application du seuil de pertinence	Ecart pondéré
		Femmes	Hommes			Femmes	Hommes			
Ouvriers	moins de 30 ans			0	0					0,0%
	30 à 39 ans			0	0					0,0%
	40 à 49 ans			0	0					0,0%
	50 ans et plus			0	0					0,0%
Employés	moins de 30 ans		3	0	0					0,0%
	30 à 39 ans	1	19	0	0					0,0%
	40 à 49 ans	4	17	1	21	2 143	2 237	4,2%	0,0%	0,0%
	50 ans et plus	1	33	0	0					0,0%
Techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans		1	0	0					0,0%
	30 à 39 ans	1	1	0	0					0,0%
	40 à 49 ans		5	0	0					0,0%
	50 ans et plus			0	0					0,0%
Ingénieurs et cadres	moins de 30 ans			0	0					0,0%
	30 à 39 ans		2	0	0					0,0%
	40 à 49 ans			0	0					0,0%
	50 ans et plus			0	0					0,0%
Ensemble des salariés		7	81		21	1 225	469	-160,8%		0,0%
		88								

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

0

Les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent moins de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs.

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

INCALCULABLE

Nombre de points obtenus sur 40 :

#N/A

2- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence considérée		Taux d'augmentations (pourcentage de salariés augmentés)		Ecart de taux d'augmentations	Ecart absolu de taux d'augmentations	Ecart en nombre équivalent de salariés
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
Ensemble des salariés	7	81	0	0	2,0%	0,0%	-2,0%	2,0%	0,1

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Il y a eu des augmentations et l'effectif total des salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs compte au moins 5 femmes et 5 hommes.

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

2,0

L'écart de taux d'augmentations est en faveur des femmes.

Résultat final obtenu à l'indicateur en nombre équivalent de salariés :

0,1

Si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentations seraient égaux entre femmes et hommes.

Nombre de points obtenus sur le résultat final en % :

35

Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre équivalent de salariés :

35

Nombre de points obtenus sur 35 :

35

4- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Nombre de salariées de retour de congé maternité/adoption		Pourcentage de salariées augmentés
Total	Augmentées	
0	0	

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

0

Il n'y a pas eu d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité ou d'adoption

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

INCALCULABLE

Nombre de points obtenus sur 15 :

#N/A

5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			Nombre de salariés du sexe sous-représenté
Femmes	Hommes	Ensemble	
1	9	10	1

Résultat final en nombre de salariés du sexe sous-représenté :

1

Les hommes sont sur-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

Nombre de points obtenus sur 10 :

0

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	0	40	INCALCULABLE	0	
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	0,1	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	15	INCALCULABLE	0	
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	1	10	0
Total des indicateurs calculables				45	35
INDEX (sur 100 points)				100	INCALCULABLE